



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
POMPEY

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du samedi 30 septembre 2006

Le samedi 30 septembre 2006, à 7 h 45, le conseil municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée d'urgence le jeudi 28 septembre 2006 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le jeudi 28 septembre 2006.

Etaient présents : Edith CEGLARZ, **Maire**, Pascal BEAU, Laurent KOBLER, Christine MALGLAIVE, François SAUVAGE **Adjoint**, Jean Pierre LEONARDI, Didier LEONARDI, Hervé TATON, **Conseillers Municipaux**,
Absents non excusés : Jean Luc ERB, Anne SCHARFF, Fabrice DELEYS, Joëlle JEANDEL KLEIN, Claude MAROT, Jacques MILLEY,
Présents : 8 **Votants** : 8

Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Pascal BEAU comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Report de la subvention pour les travaux au lotissement Les Vignes tranches 4, 4bis et 5
2. Report de la subvention pour les travaux au lotissement Les Vignes tranche 5 bis

Ce conseil municipal a été convoqué selon la procédure d'urgence prévue à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispense du délai minimum de 3 jours francs entre la convocation et la séance.

Madame le Maire rend compte de l'urgence de sa convocation au conseil municipal et énumère les motifs justifiant l'abrégement du délai légal :

« Le Conseil Général de Meurthe et Moselle a attribué deux subventions pour les travaux de voirie définitive au Lotissement Les Vignes tranche 4, 4bis, 5 et 5bis pour un montant total de 136.858 euro.

Les délais de validité des subventions interviennent selon des dispositions très précises imposées par le Conseil Général. Dans le règlement, il est stipulé que si l'opération subventionnée n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution au 30 juin de l'année N+1, elle sera automatiquement annulée.

L'opération étant subventionnée au titre de l'année 2005, l'Ordre de Service prescrivant le début des travaux du Lotissement Les Vignes aurait donc dû être transmis avant le 30 juin 2006. Cela n'a pas été fait.

Deux possibilités s'offrent à la commune, soit de refaire une demande au titre de l'exercice 2008, avant le 30 septembre 2007, soit de faire une demande de report sur l'exercice 2007 avant le 30 septembre 2006.

Arrivée d'Anne SCHARFF.

Étaient présents : Edith CEGLARZ, **Maire**, Pascal BEAU, Laurent KOBLER, Christine MALGLAIVE, François SAUVAGE **Adjoints**, Jean Pierre LEONARDI, Anne SCHARFF, Didier LEONARDI, Hervé TATON, **Conseillers Municipaux**,

Absents non excusés : Jean Luc ERB, Fabrice DELEYS, Joëlle JEANDEL KLEIN, Jacques MILLEY, Claude MAROT

Présents : 9

Votants : 9

La commune ne pouvant pas se permettre de recevoir ces subventions en 2008, compte tenu de la charge financière des travaux de mise en sécurité sur la RD 907, qui vont débuter en octobre, il est proposé aux membres du conseil de faire un conseil municipal d'urgence pour reporter les subventions sur l'exercice 2007 et cela avant le 30 septembre 2006.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

se prononce favorablement sur la notion d'urgence de la séance et des questions à traiter. Le conseil municipal peut normalement délibérer.

Arrivée de Joëlle JEANDEL KLEIN

Étaient présents : Edith CEGLARZ, **Maire**, Pascal BEAU, Laurent KOBLER, Christine MALGLAIVE, François SAUVAGE **Adjoints**, Jean Pierre LEONARDI, Anne SCHARFF, Joëlle JEANDEL KLEIN, Didier LEONARDI, Hervé TATON, **Conseillers Municipaux**,

Absents non excusés : Jean Luc ERB, Fabrice DELEYS, Jacques MILLEY, Claude MAROT

Présents : 10

Votants : 10

I Report de la subvention pour les travaux au lotissement Les Vignes tranches 4, 4bis et 5

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Le conseil général a attribué le 6 janvier 2006 une subvention de 95.392 euro (51 % de 187.044 euro) au titre de l'année 2005, pour les travaux d'aménagement de voirie définitive au lotissement "Les Vignes", tranches 4, 4bis et 5.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter du Conseil général la réinscription du dossier de subvention au titre de la programmation 2007 dans les mêmes conditions,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2 Report de la subvention pour les travaux au lotissement Les Vignes tranche 5 bis

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Le conseil général a attribué le 6 janvier 2006 une subvention de 41.466 euro (51 % de 81.305 euro) au titre de l'année 2005 pour les travaux d'aménagement de voirie au lotissement "Les Vignes", tranche 5 bis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter du Conseil général la réinscription du dossier de subvention au titre de la programmation 2007 dans les mêmes conditions,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 8 h 00.

La présidente de séance
Edith CEGLARZ

Le secrétaire de séance
Pascal BEAU